

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 29 octobre 2025
Date d'affichage 29 octobre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20251104-CM2511-DEL3-DE

Nombre de conseillers

en exercice	29
présents	22+7procurations
votants	29

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE QUATRE NOVEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Audrey MAMONTELLI, M. Dominique MORANCÉ, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEOUX, Mme Edith AJIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Sylvie SEQUEIRA	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Mme Sophie DOLLON)
M. Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Franck POTAUFEOUX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE ÉMERAUDE

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39 ;

Vu le rapport d'activité de la Communauté de communes du Perche Émeraude pour l'année 2024 ;

Vu la délibération n°06-10-2025-001 de la Communauté de communes du Perche Émeraude approuvant son rapport d'activité pour l'année 2024 ;

Vu le rapport du Maire.

Considérant que la présentation du rapport d'activité permet au Conseil municipal de prendre connaissance des actions menées par la Communauté de communes du Perche Émeraude au cours de l'année 2024.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité de la Communauté de communes du Perche Émeraude pour l'année 2024, lequel présente le fonctionnement de l'EPCI ainsi que l'ensemble de ses activités ;

DONNE ACTE à la Communauté de communes du Perche Émeraude de la présentation de son rapport d'activité.

Le Secrétaire de séance

Franck POTALPEUX



Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier RIVETIN



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée